

2025/168

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2025/05/01

## SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 06/05/2025	<b>Présents</b> : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Michel PLAZA, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
<b>Nombre de conseillers :</b>	
En exercice : 27	<b>Absents excusés ayant donné procuration</b> : Sandrine RABASSE procuration Thierry SEGARRA, Rudy KLEIN procuration Audrey CALVET, Martial MIR procuration Christine MALET, Franck DE LA LLAVE procuration Béatrice BAILLEUL, Isabelle OSTERSTOCK procuration Stéphanie GOMEZ
Présents : 17	<b>Absents excusés</b> : Florian GUZDEK
Votants : 22	<b>Absents</b> : Jean-Charles FESQUET, Vanessa BLAY, Bernard PAGES, Fabien BATLLE
	<b>Secrétaire de séance</b> : Thierry SEGARRA

## ACTUALISATION DES LOYERS AU 1er JUIN 2025

Laurent LOPEZ demande au conseil municipal de se prononcer sur l'actualisation des loyers au 1er juin 2025.

Il précise que cette actualisation concernera uniquement les nouveaux locataires, puisque les baux en cours sont indexés sur l'indice de révision des loyers pour les appartements et les boxes et sur l'indice du coût de la construction pour la maison d'assistantes maternelles.

**Appartement parc de Clairfont (ancien logement du gardien)**

- 1 Appartement type F5 580,66 €

**Boxes de stationnement CO (6 bis avenue de Thuir)**

- Box de moins de 15 m<sup>2</sup> 93,61 €  
- Box de plus de 15 m<sup>2</sup> 118,58 €

**Maison d'assistantes maternelles (7 rue de la Grangerie) 660,47 €**

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

**FIXE** les nouveaux loyers comme indiqués ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 16/05/2025

Reçu en préfecture le 16/05/2025

Publié le 16/05/2025



ID : 066-216602136-20250513-DELIB20250501-DE

2025/169

NB

**PRECISE** que ces nouveaux montants seront applicables à compter du 1er juin 2025.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou  
notification à compter du  
16/05/2025

Fait à Toulouges, le 13 mai 2025

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 19/05/2025